

## **Compte-rendu du conseil municipal en date du 15 mars 2017**

### **1/ Déclaration préalable à l'édification de clôtures**

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment son nouvel article R 421-12 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

- Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application du nouvel article R 421-12 du Code de l'urbanisme,

Il est précisé qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace.

Instaurer la déclaration de clôture permettra au maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le plan local d'urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Le Conseil Municipal, décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

### **2/ Reconstitution du Projet Educatif Territorial**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014.

Le PEDT (Projet Educatif Territorial) formalise une démarche permettant à la commune de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant les Temps d'Activités Périscolaires. Il a été validé par le conseil municipal, le Préfet, la DSDEN et la CAF de l'Aude pour une durée maximale de 3 ans et arrive à échéance à la rentrée de septembre 2018.

Pour la rentrée de septembre 2017, il sera reconduit en tenant compte de l'organisation du personnel intervenant et sera renouvelé en juin 2018 à partir du calendrier suivant :

1- Elaboration du projet avant mai 2018

2 - Examen du PEDT par le Groupe d'Appui Départemental (GAD) en juin 2018

3 - Signature du PEDT validé avant le 1er juillet 2018

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de calendrier ci-dessus.

